



Notre code d'éthique et de conduite des affaires



orano

1	Nos valeurs et principes fondamentaux	04
2	Gouvernance de l'éthique et de la Conformité	05
3	Nos relations avec nos parties prenantes	05
	Les Etats où le groupe opère, leurs représentants, administrations et autorités	05
	Nos clients et partenaires	05
	Nos salariés et leurs représentants	06
	Nos actionnaires et investisseurs	06
	Nos fournisseurs et sous-traitants	06
	Le public et les territoires	07
4	Nos règles en matière de protection des personnes, de l'environnement et du patrimoine	07
	Respect des personnes et droits humains	07
	Sûreté, environnement, sante-sécurité et protection	08
	Qualité	08
	Réputation et image de marque	08
	Patrimoine immatériel	09
	Protection des données à caractère personnel	09
5	Nos règles de conduite des affaires	10
	Corruption et trafic d'influence	10
	Blanchiment d'argent	11
	Païement de facilitation	11
	Cadeaux et invitations	12
	Conflits d'intérêts	12
	Droit de la concurrence	13
	Contrôle des exportations et sanctions internationales	13
	Relations avec les tiers	13
	Représentation d'intérêts et financement de la vie politique	14
	Mécénat, dons, sponsoring, actions solidaires	14
	Délits d'initié	15
	Fraude	15
6	Dispositif d'alerte	16
7	Sanctions disciplinaires	16

— Édito —

Présent dans de nombreux pays, le groupe **Orano** opère dans des environnements complexes. Dans ce contexte, la concrétisation de notre ambition, en cohérence avec notre raison d'être « **Développer les savoir-faire de transformation et de maîtrise des matières nucléaires pour le climat, pour la santé et pour un monde économe en ressources, aujourd'hui et demain** » et notre stratégie d'engagement, ainsi que notre pérennité reposent sur des valeurs communes qui guident nos actions et nos comportements à tous les niveaux et dans toutes nos activités :



Sûreté,
Sécurité



Satisfaction
client



Amélioration
continue



Respect et
développement
des personnes



Cohésion et
esprit d'équipe



Éthique,
Transparence,
Dialogue

Notre Code d'Éthique et de Conduite des Affaires énonce les principes et les règles à suivre pour respecter ces valeurs au quotidien. Il est le reflet de notre culture et l'expression de nos engagements à l'égard de toutes nos parties prenantes notamment en faveur du développement durable et du respect des Droits de l'Homme. Il sert de référence à tous les collaborateurs et dirigeants et présente nos attentes et notre niveau d'exigence à toute personne souhaitant collaborer à la réussite de nos activités.

Dans ce Code, accessible à tous sur nos sites intranet et internet, le groupe rappelle également son engagement et sa politique de « tolérance zéro » face aux risques de corruption et de fraude sous toutes leurs formes.

En tant qu'entreprise responsable et engagée envers ses parties prenantes, nos actes sont soumis à deux principes considérés comme prioritaires, c'est-à-dire le respect :

- **des plus hauts niveaux d'exigence proportionnés aux enjeux en matière de sûreté et de sécurité dans l'exercice de nos activités, ainsi que pour la protection de la santé et de l'environnement ;**
- **des normes les plus strictes en matière d'intégrité et un engagement sans faille dans la lutte contre la corruption, la fraude et les pratiques anticoncurrentielles.**

La diffusion de ces valeurs et le respect de nos principes relèvent de la responsabilité de tous, managers et collaborateurs, dans toutes les entités du groupe dans le monde, ainsi que chez nos partenaires industriels et commerciaux.

Le Comité Exécutif, le Conseil d'Administration et nous-mêmes comptons sur chacune et chacun d'entre vous pour appliquer strictement ce Code d'Éthique et de Conduite des Affaires afin qu'ensemble, nous puissions asseoir les bases d'une croissance durable et profitable en créant de la valeur pour nos clients et nos partenaires.


Philippe Knoche
Directeur Général


Claude Imauven
Président du Conseil
d'Administration

1 Nos valeurs et principes fondamentaux

Ce Code définit les valeurs de notre groupe, en cohérence avec notre raison d'être « **Développer les savoir-faire de transformation et de maîtrise des matières nucléaires pour le climat, pour la santé et pour un monde économe en ressources, aujourd'hui et demain** » et notre stratégie d'engagement. Il doit être pour chacun la référence en matière de comportement et d'actions, dans toutes les régions du monde où le groupe exerce ses activités, et en toutes circonstances. L'ensemble des collaborateurs, à titre individuel et collectif doivent témoigner de cet engagement éthique au quotidien.

Au sein du groupe Orano, nous partageons toutes et tous des valeurs communes :

-  **Sûreté et sécurité** : aucun compromis, viser les meilleurs standards ;
-  **Satisfaction client** : écoute, pragmatisme, anticipation, réactivité, force de proposition ;
-  **Amélioration continue** : délégation, droit à l'erreur, initiative, créativité, recherche du résultat, orientation vers l'extérieur, challenge ;
-  **Respect et développement des personnes** : écoute, exigence, bienveillance, respect des différences, développement professionnel et personnel ;
-  **Cohésion et esprit d'équipe** : coopération, transparence, résolution de problèmes, travail en équipe ;
-  **Éthique, transparence et dialogue** : information et dialogue avec nos parties prenantes internes et externes, respect de la légalité, des règles de l'entreprise et des droits des salariés, exemplarité, intégrité.

Orano est un groupe responsable en termes d'Éthique et de Conformité. Notre groupe exerce ses activités dans le strict respect des Droits de l'Homme, tels qu'ils sont définis dans la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme adoptée par l'ONU.

Orano défend les principes du Pacte Mondial des Nations Unies et adhère aux Principes Directeurs de l'OCDE pour les entreprises multinationales et à l'Initiative de Transparence des Industries Extractives (ITIE).

Nous observons scrupuleusement les lois et réglementations des pays où nous opérons ainsi que nos propres règles. Nous nous engageons à respecter les droits des salariés. Le groupe Orano vise à appliquer en toutes situations les standards les plus élevés en la matière.

L'intégrité, la transparence, et l'ouverture au dialogue constituent, avec la sécurité et la sûreté nucléaire, des fondamentaux qui gouvernent en toutes circonstances les pratiques et décisions.

Le groupe s'attache à fournir une information fiable et pertinente permettant d'apprécier de façon objective ses performances dans ses domaines de responsabilité environnementale, économique, sociale et sociétale.

Le Code est applicable à l'ensemble des collaborateurs d'Orano, ainsi qu'aux prestataires externes et occasionnels. Il ne saurait se substituer à l'application de règles plus exigeantes, si une législation applicable les impose.

Pour chacune des thématiques abordées, des exemples illustrent les comportements à adopter et ceux à proscrire.

2 Gouvernance de l'Éthique et de la conformité

La mise en œuvre du Code d'Éthique de Conduite des Affaires d'Orano (également appelé Code Éthique ») est la responsabilité de chacun. Il est attendu des managers qu'ils adoptent un comportement éthique exemplaire.

La Direction Générale supervise le dispositif éthique et conformité et s'attache à diffuser la culture éthique au sein du groupe en s'appuyant sur la direction conformité et les autres directions en charge des thématiques adressées dans ce Code.

Les managers répondent aux questions de leurs équipes en matière d'éthique et conformité, ou bien les orientent vers les correspondants Conformité de leur direction ou unité. La direction conformité se tient également à la disposition de tout collaborateur pour répondre aux questions d'ordre éthique.

Un guide pratique « Éthique & Conformité : Comment agir ? », présentant notamment des illustrations pour chaque thématique, est mis à disposition des collaborateurs sur le site intranet et renvoie aux procédures et politiques du groupe.

Le groupe Orano peut également diligenter des audits ayant pour but de vérifier la bonne mise en œuvre de ce Code ou des politiques et procédures en vigueur.

3 Nos relations avec nos parties prenantes

Les engagements pris par Orano vis-à-vis de ses parties prenantes s'inscrivent dans nos valeurs et principes. Le groupe veille également à ce qu'ils soient respectés en retour par ses partenaires industriels et commerciaux, notamment ses fournisseurs et sous-traitants.

Les Etats où le groupe opère, leurs représentants, administrations et autorités

Orano respecte scrupuleusement les lois et règles en vigueur dans les Etats où il opère, y compris les instructions des autorités de sûreté.

Nos clients et partenaires

Pour satisfaire les attentes de nos clients et les anticiper, le groupe est à leur écoute permanente. Nous sommes attachés à tenir intégralement nos engagements à leur égard, en leur livrant des produits et services de qualité.

Nous respectons leur culture et protégeons leur image et leurs intérêts. La confidentialité des données ou savoir-faire auxquels nos clients et partenaires nous donnent accès est, dans le cadre légal et réglementaire, protégée par Orano, comme s'il s'agissait des siens propres.

Nos salariés et leurs représentants

Les salariés comprennent tous les dirigeants, managers, employés, stagiaires et alternants employés par une entité du groupe Orano. Les dirigeants et managers en particulier doivent faire preuve d'une conduite exemplaire.

Le personnel d'Orano est recruté sans discrimination liée notamment à l'âge, l'origine, le genre, l'orientation sexuelle, l'appartenance ethnique, la nationalité, la religion, les opinions politiques, l'apparence physique, ou le handicap.

Orano respecte la vie privée de ses collaborateurs et observe la neutralité à l'égard des opinions politiques, des appartenances syndicales, des croyances philosophiques ou religieuses. Réciproquement, tout endoctrinement sur les lieux de travail est pros crit.

Orano est attaché au dialogue social et le conduit avec sincérité et loyauté.

Orano propose à ses salariés des plans de formation destinés à maintenir, dans tous les domaines, le niveau de savoir-faire requis par leur fonction, et à contribuer à leur développement professionnel.

Tous les salariés du groupe exercent leurs activités dans le respect des Droits de l'Homme, tels qu'ils sont définis dans la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme adoptée par l'ONU.

Les salariés s'engagent à être intègres en toutes circonstances et à se conformer aux lois et réglementations en vigueur dans les pays où ils interviennent, ainsi qu'au Code d'Ethique et de Conduite des Affaires d'Orano et aux politiques et procédures du groupe. Ils gèrent les ressources d'Orano avec la même rigueur que s'il s'agissait des leurs. La même attitude est attendue du personnel intérimaire.

Les salariés s'engagent à respecter les valeurs et principes fondamentaux du groupe et adhèrent aux engagements pris par le groupe.

Les salariés d'Orano sont animés par le souci du client. Ils font preuve de conscience professionnelle, de compétence et de rigueur. Les opérations qu'ils réalisent ou font sous-traiter respectent les obligations de traçabilité.

Les salariés sont soucieux de l'excellence des produits et prestations d'Orano. Ils assurent la transmission des savoirs utiles aux activités. Les retours d'expérience sont systématiquement exploités.

Nos actionnaires et investisseurs

Orano s'engage à respecter les principes du gouvernement d'entreprise avec notamment pour objectif d'assurer à ses actionnaires et investisseurs la croissance et la rémunération optimales de leur investissement. Nous sommes particulièrement attentifs à les traiter également et à leur communiquer une information financière exacte et pertinente.

Nos fournisseurs et sous-traitants

Orano entend nouer, dans le respect d'un cadre concurrentiel, des relations durables de partenariat avec ses fournisseurs et sous-traitants, afin d'apporter à ses clients le meilleur niveau de prestations.

Ainsi, nous nous engageons, dès la phase de consultation, à entretenir des relations loyales, équitables, objectives et empreintes de respect mutuel avec tous nos fournisseurs, sous-traitants et partenaires.

Orano s'engage à protéger l'image de ses fournisseurs et leurs informations confidentielles comme s'il s'agissait des siennes propres.

Orano s'attache à ce que ses fournisseurs, sous-traitants, partenaires financiers, consultants et intermédiaires commerciaux (distributeurs, agents, etc.) adhèrent aux principes décrits dans le présent Code d'Ethique et de Conduite des Affaires.

Orano s'engage à promouvoir et respecter le droit international relatif aux Droits de l'Homme et s'interdit de recourir à toute forme de trafic d'êtres humains, de travail forcé ou obligatoire, ou à tout travail d'enfants et exige le même engagement de ses fournisseurs et sous-traitants.

De plus, Orano attend de ses fournisseurs l'application de ses standards en matière de sûreté, sécurité, santé et protection de l'environnement, ou de standards au moins équivalents.

Orano se réserve le droit de vérifier la conformité des pratiques de ses fournisseurs et sous-traitants avec le Code d'Ethique et de Conduite des Affaires d'Orano à tout moment, et tout au long de la chaîne d'approvisionnement en biens et services.

Le public et les territoires

Orano est fier de son ancrage territorial de long terme et de l'utilité de ses savoir-faire pour le développement des territoires et de la société à travers la préservation du climat, de la santé et des ressources naturelles.

Le groupe est aux côtés des communautés locales à travers ses programmes de maîtrise des risques et des impacts sur les personnes et l'environnement visant à réduire l'empreinte environnementale de ses activités et à préserver la biodiversité dans les régions où le groupe est opérateur industriel ou minier. Il l'est également à travers le développement du tissu économique, des compétences et de l'emploi au sein des territoires.

Orano affirme sa volonté d'ouverture et de participation au débat public. Nous veillons à expliquer avec honnêteté nos choix stratégiques et technologiques et à informer décideurs et citoyens sur nos activités et leurs impacts éventuels. Nous accordons dans nos activités opérationnelles une place importante au dialogue avec les parties prenantes, sous la forme de comités formels et de canaux de communication pour mieux informer mais également mieux écouter. Dans ce contexte, nous observons un comportement éthique dans l'emploi des moyens d'information et de communication.

Orano entend contribuer au développement des savoir-faire et des compétences autour de la transformation et de la maîtrise des matières nucléaires par le soutien aux filières de formation et l'emploi des jeunes.

Orano affirme enfin sa contribution aux défis mondiaux pour les générations futures :

- La lutte contre le réchauffement climatique et la précarité énergétique par la contribution à une électricité bas carbone et compétitive ;
- La préservation des ressources naturelles, à travers le recyclage des matières premières ;
- La santé.

4 Nos règles en matière de protection des personnes, de l'environnement et du patrimoine

Respect des personnes et droits humains

Le groupe s'engage à mener ses activités dans le strict respect de la dignité humaine, proscrivant notamment tout harcèlement de quelque nature que ce soit, et toute atteinte aux Droits de l'Homme, afin d'éliminer tout travail des enfants, toute forme de travail forcé ou obligatoire, et de respecter la libre association, la vie privée ou le droit de négociation collective.



IL NE FAUT PAS

- Avoir un comportement ou des propos blessants ou injurieux à l'égard d'un collaborateur ou de toute partie prenante d'Orano
- Critiquer un collaborateur de fait de sa différence, physique, religieuse, de ses idées, de son âge...



IL CONVIENT DE :

- Être exemplaire et respectueux de ses collègues en toute circonstance
- S'assurer que les atteintes aux droits humains sont prohibées dans toute notre chaîne de sous-traitance

Sûreté, environnement, santé-sécurité et protection

Orano veille à ce que les activités exercées sur ses sites soient conformes aux règles en vigueur et aux politiques du groupe en matière de sûreté, protection de l'environnement, santé-sécurité, et protection des personnes et des installations.

Les collaborateurs du groupe sont tenus dans leurs comportements et activités au quotidien partout où ils opèrent, de :

- Mettre en œuvre les mesures visant à assurer la sûreté et la sécurité, et protéger la santé et l'environnement, au mieux de nos connaissances, de nos capacités et de notre expérience,
- Être exemplaire dans l'application des consignes HSE (Health, Safety and Environment – Santé, Sécurité, Environnement) et d'avoir en permanence une attitude interrogative sur ce que nous nous préparons à faire ou ce que nous observons,
- Protéger les personnes et l'environnement face aux menaces et actes de malveillance visant nos installations et les matières nucléaires y compris dans le cadre des transports,
- Signaler toute préoccupation, risque pour soi/autrui ou violation des règles HSE et protection.

Le groupe s'engage à mettre en application les règles d'or et standards dans le respect des exigences réglementaires nationales et internationales et contribue par son comportement quotidien au maintien de l'efficacité des dispositions de prévention, à la vigilance permanente et au signalement immédiat des situations anormales.



IL NE FAUT PAS

- Ignorer une situation à risque en matière de HSE
- Négliger de s'informer et de se former aux exigences



IL CONVIENT DE :

- Être rigoureux dans l'application des consignes HSE et d'avoir en permanence une attitude interrogative sur ce que nous nous préparons à faire ou ce que nous observons
- Signaler toute préoccupation, risque pour soi/autrui ou violation des règles HSE

Qualité

Orano propose des produits et des services de qualité. À ce titre, le groupe s'engage et veille à respecter toutes les exigences légales, réglementaires et contractuelles en vigueur, les bonnes pratiques internationales ainsi qu'à satisfaire les attentes de ses clients en ce qui concerne la qualité de ses produits et services.

Le groupe lutte fermement contre les irrégularités et la fraude à la qualité tant en interne, que chez ses fournisseurs et sous-traitants.



IL NE FAUT PAS

- Céder à une pression sur les résultats qui pousserait à l'irrégularité
- Dissimuler ou ne pas signaler un écart qualité ou une fraude



IL CONVIENT DE :

- S'assurer que son comportement soit conforme aux règles de conduite et aux politiques du groupe en matière de qualité
- Faire preuve de vigilance et alerter en cas de manquement

Réputation et image de marque

La réputation d'Orano est un élément essentiel de notre patrimoine.

Chaque collaborateur doit veiller à ne rien faire ou dire publiquement qui puisse être considéré comme insultant, injurieux ou ne respectant pas les personnes ou le groupe.

Les réseaux sociaux externes et internes doivent être utilisés avec précaution, y compris à titre personnel.

Dans les relations nationales et internationales, le respect dû au lieu d'accueil interdit tout dénigrement, comportement ostentatoire, incivique ou désinvolte à l'égard des interlocuteurs.



IL NE FAUT PAS

- Publier, affirmer ou agir dans le but de porter préjudice à la réputation et l'image d'Orano (insultes, discriminations...)



IL CONVIENT DE :

- Contacter la direction communication groupe et/ou locales en cas de sollicitation de journalistes et/ou tout autre média

Patrimoine immatériel

Les salariés veillent à protéger les informations stratégiques et confidentielles du groupe, qu'elles soient ou non marquées « Confidentiel Orano » ou « Diffusion limitée », contre toute intrusion, vol, perte, dégradation, détournement, divulgation, reproduction, falsification, usage à des fins non professionnelles, illicites ou non transparentes, et en particulier sur l'internet, l'intranet et les réseaux sociaux.

Il s'agit de protéger les données techniques, les informations métiers ainsi que les informations concourant à la protection des personnes, des biens matériels et immatériels et de la matière nucléaire.

Parmi ces informations, sont compris de manière non exhaustive : fichiers clients, prospects et fournisseurs, mots de passe, documentation et plans, méthodes et savoir-faire, secrets de fabrication, propriété intellectuelle et industrielle, prévisions, contrats et accords, prix de revient et prix de vente, plans stratégiques ou commerciaux, informations de recherche et développement ou relatives à l'innovation, informations financières et sociales, noms et coordonnées des spécialistes et experts et toutes données à caractère personnel collectées et traitées.



IL NE FAUT PAS

- Laisser son matériel informatique non verrouillé ou sans surveillance
- Répondre à des mails externes dont la provenance est inconnue ou douteuse



IL CONVIENT DE :

- Mesurer et maîtriser la nature de l'information manipulée et alerter en cas d'incident
- Faire preuve de bon sens et de rigueur en vue de protéger l'information

Protection des données à caractère personnel

La protection des données à caractère personnel concerne tout traitement d'informations (sur support informatique ou papier) relatives à une personne physique.

Orano veille à la protection des données à caractère personnel et met en œuvre un dispositif de conformité afin de respecter les textes applicables dans les pays d'implantation du groupe (notamment le Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD) de l'Union Européenne et la loi informatique et libertés modifiée pour la France).



IL NE FAUT PAS

- Permettre à des personnes non autorisées d'accéder à des données à caractère personnel
- Collecter des données à caractère personnel sensible (Ex. : santé, religion...) de manière trop large ou les utiliser à des fins détournées



IL CONVIENT DE :

- Collecter uniquement les données à caractère personnel nécessaires au traitement envisagé
- Déclarer tous les traitements de données à caractère personnel au Data Protection Officer, pour analyse et inscription au registre du DPO, avant leur mise en place

5 Nos règles de conduite des affaires

Nos règles de conduite des affaires ont pour objectif d'aider les salariés à identifier les situations potentiellement à risque, et d'apporter des clés de réponse pour une réaction adaptée au contexte. Des procédures plus détaillées sont disponibles sur l'intranet et en cas de besoin, la direction conformité et les correspondants conformité peuvent apporter tout éclairage ou assistance.

L'intégrité gouverne les relations des salariés, dirigeants et autres représentants du groupe Orano avec les autorités publiques, les clients, les fournisseurs et les partenaires dans le cadre de relations d'affaires établies ou potentielles.

Corruption et trafic d'influence

La prévention de la corruption et du trafic d'influence est un enjeu majeur pour l'ensemble du groupe. Ces règles sont destinées à l'ensemble du personnel et des dirigeants d'Orano dans le monde mais aussi à ses partenaires industriels et commerciaux, afin qu'ensemble nous agissions pour éradiquer les pratiques contraires à nos valeurs d'intégrité et d'exemplarité.

Orano interdit la corruption sous toutes ses formes, publique comme privée, active comme passive, partout dans le monde, et entend appliquer le principe de la tolérance zéro lorsque des faits avérés de corruption ou de trafic d'influence sont détectés.

Orano prohibe également tout trafic d'influence auprès d'une autorité ou d'une administration publique, qu'elle soit française, étrangère ou internationale, comme auprès de leurs agents.

- Orano s'interdit et interdit d'effectuer, de proposer, de promettre ou de solliciter, directement ou indirectement, un paiement ou une fourniture de service, de cadeau ou de loisir au-delà d'une valeur modeste, ou tout autre avantage indu, au personnel politique, à des agents publics ou privés, ou afin d'obtenir ou de conserver de manière illégale un marché ou un avantage commercial, actes constitutifs du délit de corruption active.
- De même, Orano s'interdit et interdit de céder à des sollicitations ou de proposer, à tout moment, directement ou indirectement, des offres, des promesses, des dons, des présents ou des avantages quelconques à une personne, pour elle-même ou pour autrui, afin qu'elle abuse de son influence réelle ou supposée en vue de faire obtenir d'une autorité ou d'une administration publique des distinctions, des emplois, des marchés ou toute autre décision favorable, actes constitutifs du délit de trafic d'influence.
- Enfin, Orano s'interdit et interdit aux salariés et partenaires d'Orano d'accepter ou de solliciter des dons, des présents ou des avantages quelconques, pour accorder indûment des marchés, des emplois, ou toute autre décision favorable, actes constitutifs du délit de corruption passive.

Les salariés doivent éviter toutes situations où ils se trouveraient, même momentanément, l'obligé d'un tiers, ou toutes situations simplement ambiguës.

La direction conformité du groupe a élaboré un dispositif de prévention et détection de la corruption et du trafic d'influence, accessible sur l'intranet et que chacun doit respecter.



IL NE FAUT PAS

- Proposer des avantages ou répondre à des sollicitations visant à faciliter l'obtention ou l'octroi de contrats
- Influencer une décision publique en proposant à un représentant d'une autorité des avantages indus



IL CONVIENT DE :

- Appliquer le principe de tolérance zéro pour les faits avérés de corruption et trafic d'influence
- Alerter son management et la direction conformité en cas de situation à risque

Blanchiment d'argent

Orano prohibe tout blanchiment d'argent et financement du terrorisme, qu'il soit direct ou indirect. Orano se conforme aux réglementations applicables (notamment 3e, 4e et 5e directives de l'Union européenne) en la matière.

A cette fin, nous procédons à des vérifications sur nos partenaires d'affaires en fonction du niveau de risque, et veillons à la traçabilité des flux financiers.



IL NE FAUT PAS

- Dissimuler l'origine d'un virement reçu ou le bénéficiaire d'un règlement émis



IL CONVIENT DE :

- Bien connaître ses partenaires d'affaires et les bénéficiaires ultimes, et signaler toute situation à risque

Paiement de facilitation

Les paiements de facilitation sont en général des paiements non officiels de faibles montants, offerts ou demandés par des agents publics ou des employés du secteur privé, destinés à faciliter ou à garantir le bon déroulement de procédures simples ou d'actes nécessaires que le payeur est en droit d'attendre (comme par exemple des contrôles douaniers, la délivrance d'autorisations, de visas, de permis de travail...).

Tout paiement de facilitation est proscrié dans tous les pays où le groupe opère, y compris ceux où la réglementation locale n'interdit pas les paiements de facilitation.

Dans de très nombreux pays, dont la France, où les paiements de facilitation sont illégaux, quels que soient leur fréquence ou leur montant, cette pratique est assimilée à de la corruption.

Orano considère les petits « cadeaux » de valeur modeste (ex : cigarettes, alcool, objets...) comme des paiements de facilitation lorsqu'ils sont offerts dans les mêmes circonstances.



IL NE FAUT PAS

- Céder à une demande injustifiée (sauf en cas de risque imminent d'atteinte à son intégrité physique ou sa sécurité)



IL CONVIENT DE :

- Refuser fermement la demande et informer son supérieur hiérarchique et son correspondant conformité dans les meilleurs délais en cas de paiement sous contrainte

Cadeaux et invitations

Orano reconnaît que l'acceptation ou l'offre occasionnelle de cadeaux ou d'invitations d'une valeur modeste peuvent parfois contribuer de façon légitime à de bonnes relations d'affaires.

Les salariés doivent faire preuve d'un jugement sûr et d'un sens aigu des responsabilités. Tout doute doit conduire le salarié à refuser le cadeau ou l'invitation proposée ou à solliciter préalablement l'autorisation de son manager ou de la direction conformité. Les cadeaux et invitations doivent être documentés et enregistrés dans les livres comptables de l'entité concernée.

Dans certaines circonstances où un collaborateur se trouve en situation d'accepter ou offrir un cadeau ou une invitation de valeur (au-delà d'une valeur modeste), par exemple pour répondre à une coutume locale ou pour des raisons de protocole, il doit, selon les règles en vigueur au sein du groupe, informer sa hiérarchie, solliciter une approbation écrite préalable et l'indiquer dans le registre.

Sont proscrits en particulier, qu'ils soient offerts ou reçus, les versements en liquide (ou équivalent comme les chèques-cadeaux), les services personnels, les prêts, les invitations et cadeaux déplacés ou se déroulant dans des lieux inappropriés à une relation d'affaires.

Les événements organisés occasionnellement pour les clients doivent avoir un but commercial légitime et être approuvés préalablement dans toutes leurs modalités au niveau approprié.



IL NE FAUT PAS

- Accepter cadeau ou invitation de nature à jeter le doute sur son intégrité
- Manquer de transparence vis-à-vis de sa hiérarchie



IL CONVIENT DE :

- Refuser poliment tout cadeau ou invitation susceptible d'influencer ou d'être perçu comme susceptible d'influencer une décision commerciale
- Alerter son responsable hiérarchique ou son correspondant conformité en cas de situation délicate

Conflits d'intérêts

Le conflit d'intérêts est inhérent à toute vie en société, chaque individu pouvant être exposé à des situations susceptibles d'interférer avec les intérêts du groupe (professionnels, familiaux, affectifs, politiques, associatifs, caritatifs, syndicaux, religieux, culturels, sportifs, philosophiques...).

Orano accorde une attention particulière à ces conflits d'intérêts. En effet, s'ils ne sont pas déclarés en toute transparence et traités de manière adéquate, ils peuvent avoir des conséquences très dommageables pour l'activité et la réputation du groupe (fraude, corruption, défaut de conformité, négociations commerciales faussées, fuite d'informations, défaut de contrôle interne, favoritisme, utilisation abusive des ressources du groupe, délit d'initié...).

Chaque individu peut, dans l'exercice de ses activités, être exposé à des situations où son intérêt personnel ou celui d'un de ses proches serait susceptible d'interférer avec les intérêts du groupe Orano. Les conflits d'intérêt qui sont portés à la connaissance de la hiérarchie, sont analysés au cas par cas par les deux échelons hiérarchiques supérieurs, qui règlent le conflit en conformité avec les lois et réglementations en vigueur.



IL NE FAUT PAS

- Dissimuler un conflit d'intérêts



IL CONVIENT DE :

- Signaler à sa hiérarchie en toute transparence et sans délai les situations de conflits d'intérêts présumées ou avérées afin de les traiter

Droit de la concurrence

Orano et ses salariés s'abstiennent de fausser, directement ou indirectement, le libre jeu de la concurrence dans le cadre des activités du groupe et notamment dans toutes transactions commerciales ou appels d'offres auxquels ils pourraient participer. Ils s'abstiennent de participer à des ententes illicites ou d'abuser de la position de force dans laquelle le groupe pourrait se trouver, et plus généralement, de tout comportement déloyal envers les concurrents ou clients du groupe.

Orano et ses salariés se conforment aux règles de concurrence applicables de chacun des pays où le groupe exerce ses activités.

Toute collecte ou exploitation d'information relative à des tiers et notamment aux concurrents d'Orano doit être réalisée dans le strict respect des règles applicables.



IL NE FAUT PAS

- Fausser le jeu de la concurrence notamment par le biais d'ententes sur les prix ou de répartition de marchés
- Echanger des informations commercialement sensibles avec un concurrent



IL CONVIENT DE :

- Toujours agir avec équité et intégrité dans les relations commerciales
- Toujours coopérer avec les autorités de régulation des marchés

Contrôle des exportations et sanctions internationales

Orano respecte strictement les dispositions nationales, européennes et internationales en vigueur en matière de non-prolifération, de garanties de l'AIEA (Agence Internationale de l'Energie Atomique) et de contrôle à l'exportation, pour toute exportation ou transfert de produits, de technologies, de données et de services à double usage (biens pouvant servir à un usage civil ou militaire). Il s'interdit de travailler dans toute autre condition.

Le groupe s'engage à respecter également les lois et réglementations applicables en matière de sanctions internationales et embargos.



IL NE FAUT PAS

- Exporter des biens à double usage sans licence
- Sous-estimer la portée des sanctions internationales mises en œuvre par les Etats



IL CONVIENT DE :

- Consulter son Export Control Officer
- S'interroger sur les dispositions à prendre à chaque étape de son projet

Relations avec des tiers

Afin de préserver la réputation du groupe, il est nécessaire de traiter avec des partenaires d'affaires qui respectent nos règles d'intégrité et nos valeurs. Un comportement non éthique d'un de nos partenaires pourrait conduire à une violation des réglementations applicables et porter atteinte à notre image de manière significative.

Le terme « partenaire » désigne tout tiers, société ou individu, avec lequel le groupe engage et entretient une relation d'affaires (clients, fournisseurs et sous-traitants, consultants, prestataires, agents commerciaux, intermédiaires, lobbyistes, partenaires de JV, bénéficiaires d'actions de sponsoring, cibles et contreparties dans le cadre d'une opération d'acquisition ou de cession, etc.).

En fonction du niveau de risque identifié, les parties tierces avec lesquelles Orano interagit font l'objet de vérifications spécifiques visant à s'assurer de leur intégrité.

Toute entité du groupe et tout responsable doit pouvoir justifier en toutes circonstances de l'emploi de toute somme (notamment la réalité des prestations et l'identité du bénéficiaire identifié). Aucune technique de règlement ayant pour objet ou pour effet de préserver l'anonymat d'un payeur ou d'un bénéficiaire n'est autorisée.

Concernant les intermédiaires, la règle du groupe est d'interagir directement avec ses partenaires, sauf exception nécessitant une analyse approfondie et une revue par le Comité conformité du groupe.



IL NE FAUT PAS

- Engager une relation d'affaires avec un partenaire sans procéder aux vérifications de conformité



IL CONVIENT DE :

- Analyser les risques de conformité associés aux tiers, conformément à la procédure groupe
- Contacter son correspondant conformité pour toutes questions

Représentation d'intérêts et financement de la vie politique

La représentation d'intérêts auprès des autorités, couramment appelée lobbying, est encadrée par des lois et réglementations propres aux différents Etats (notamment Loi Sapin II en France) et organismes internationaux. Orano se conforme à ces règles et aux obligations déclaratives en particulier.

Toute action de représentation d'intérêts visant à influencer directement ou indirectement une décision publique en échange d'avantages indus est proscrite.

S'agissant du financement de la vie politique, aucune société du groupe ne verse de fonds ni ne fournit de service à un parti politique, à un titulaire de mandat public ou à un candidat à un tel mandat. Toutefois, pour les pays membres de l'OCDE où de telles contributions des entreprises sont légales, la participation au financement de campagnes électorales pourra être effectuée conformément à la législation en vigueur dans l'État. Ces contributions devront faire l'objet d'une autorisation écrite du mandataire social de la filiale concernée, qui veillera à les réduire au minimum.



IL NE FAUT PAS

- Omettre d'informer ou solliciter la direction des affaires publiques du groupe ou de son entité, lors de prise de contact avec un responsable public



IL CONVIENT DE :

- Refuser toute sollicitation de contrepartie dans le cadre d'activités de lobbying

Mécénat, dons, sponsoring, actions solidaires

La stratégie de partenariats (mécénat, dons, sponsoring et actions solidaires), ainsi que son programme d'actions sont définis au niveau du groupe Orano.

Nos interventions s'inscrivent dans nos Valeurs. Elles sont caractérisées par l'absence de contrepartie administrative ou commerciale.

Nous n'intervenons qu'en qualité de partenaire, sans responsabilité de maître d'œuvre ou d'opérateur, et n'apportons notre concours qu'à des projets ou actions dont les initiateurs prennent en charge la conduite, après avoir accompli l'ensemble des démarches légales et administratives requises et obtenu toutes les autorisations et garanties nécessaires.

Notre concours au titre du mécénat d'entreprise exclut tout don à l'administration d'État ou territoriale ou à des personnes physiques et tout versement en espèces.



IL NE FAUT PAS

- Sponsoriser des associations ou événements en dehors des actions ciblées par la politique du groupe



IL CONVIENT DE :

- Dans le cadre de la politique de partenariats du groupe, faire valider tout support à une association ou initiative par la direction de la communication, après analyse conformité du tiers, et formaliser la relation entre Orano et le bénéficiaire

Délits d'initié

La hiérarchie et le personnel sont sensibilisés à l'ensemble des questions de confidentialité professionnelle et sont informés de leur devoir de discrétion à l'égard de leurs proches. Ils sont avertis des délits d'initiés pouvant en découler et doivent se conformer à la procédure en vigueur dans le groupe en matière de traitement des informations privilégiées.

Les dirigeants et le personnel initié s'engagent, dans le respect des lois, à n'acquérir ou céder, directement ou indirectement, des valeurs mobilières admises aux négociations et émises par le groupe, et notamment des actions d'Orano ou des titres de créance émis par Orano, des titres de filiales cotées ou au hors côte, que selon une procédure fixée par le groupe en matière de gestion des informations privilégiées et s'engagent à en informer sans délai les organes de contrôle de la société. Les salariés ne doivent pas utiliser des informations privilégiées auxquelles ils auraient accès à l'occasion de leur activité professionnelle pour acquérir ou céder des titres émis par des partenaires, fournisseurs, clients ou autres contreparties du groupe.



IL NE FAUT PAS

- Divulguer ou utiliser des informations privilégiées pouvant conduire à des gains illicites



IL CONVIENT DE :

- Faire preuve de vigilance et de discrétion quant aux informations sensibles et confidentielles, en particulier avant la publication des résultats

Fraude

Orano est attaché à prévenir toute forme de fraude car elle peut impacter de façon significative sa réputation ou ses résultats.

La fraude consiste à tromper délibérément autrui pour obtenir un bénéfice illégitime, contourner des obligations légales ou les règles de l'organisation. Le mobile de la fraude peut être matériel (appropriation de biens, gains d'argent...) ou moral (volonté d'être reconnu ou de préserver une réputation...). En pratique, elle peut être réalisée par action ou omission. Elle peut provenir de l'interne comme de l'externe.

Pour faire face à ces risques, le groupe est engagé dans une démarche de lutte contre la fraude incluant des règles claires et une communication ciblée, s'appuyant notamment sur le dispositif de contrôle interne du groupe.



IL NE FAUT PAS

- Emettre un règlement sans avoir vérifié les pièces justificatives et les niveaux de validation requis
- Négliger les contrôles pour traiter une opération en urgence



IL CONVIENT DE :

- S'interroger en cas de demandes suspectes ou inhabituelles
- Demander assistance en cas de doute

6 Dispositif d'alerte

Dans le cadre de son engagement éthique, Orano a déployé un dispositif de recueil et traitement des signalements (dispositif d'alerte).

En cas de constat d'un dysfonctionnement caractérisé ou d'un manquement à une obligation légale ou réglementaire ou d'une violation de ce Code Ethique ou des politiques de conformité, l'alerte immédiate est un réflexe et un devoir. Il n'y a pas de barrière à la circulation interne des informations, ni de rang requis pour que quiconque puisse avertir sans délai la hiérarchie.

Si un salarié a un questionnement ou une inquiétude éthique, il peut échanger avec son responsable hiérarchique direct ou indirect, ou avec tout manager, ou bien contacter le correspondant conformité de sa direction ou de son unité, ou encore le directeur conformité du groupe.

Si une personne (collaborateur du groupe ou d'un fournisseur, prestataire, partenaire ou client) a personnellement connaissance de faits contraires au Code d'Éthique et de Conduite des Affaires d'Orano, il peut déposer un signalement soit via la voie managériale soit via la plateforme d'alerte dédiée (adresse disponible sur l'intranet et le site internet du groupe). Après analyse de la recevabilité du signalement, des vérifications complémentaires seront réalisées permettant de préciser les faits en vue d'identifier les mesures de remédiation éventuelles.

Conformément à la loi, Orano garantit la confidentialité de l'identité de l'auteur d'un signalement désintéressé et de bonne foi, ainsi que l'absence de représailles pour avoir signalé des faits dans le respect de la procédure.

7 Sanctions disciplinaires

La violation du Code d'Éthique et de Conduite des Affaires d'Orano ou des politiques et procédures en vigueur, expose à des sanctions disciplinaires (dont la nature sera fonction du manquement et pourra aller de l'avertissement au licenciement pour faute, conformément au règlement intérieur applicable à chaque entité du groupe), voire judiciaires. Les sanctions disciplinaires appliquées localement doivent être conformes à la réglementation sociale en vigueur.

Notes

[illegible]



Opérateur international reconnu dans le domaine des matières nucléaires,
Orano apporte des solutions aux défis actuels et futurs, dans l'énergie et la santé.

Son expertise ainsi que sa maîtrise des technologies de pointe
permettent à Orano de proposer à ses clients
des produits et services à forte valeur ajoutée
sur l'ensemble du cycle du combustible.

Grâce à leurs compétences, leur exigence en matière de sûreté et de sécurité
et leur recherche constante d'innovation,
l'ensemble des 16 500 collaborateurs du groupe s'engage
pour développer des savoir-faire de transformation et de maîtrise des matières nucléaires,
pour le climat, pour la santé et pour un monde économe en ressources,
aujourd'hui et demain.

Orano, donnons toute sa valeur au nucléaire.

